

AVIS CESEC 2018-38¹

Relatif

U prughjettu d'azione suciale 2018-2021, constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière de d'affaires sociales pour la période 2018-2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 11 juillet par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse *U prughjettu d'azione suciale 2018-2021, constitutif de la feuille de route relative aux compétences de la Collectivité de Corse en matière de d'affaires sociales pour la période 2018-2021*;

Après avoir entendu Madame Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des domaines social et santé, Madame Marie-Pascale SIMONI, Directrice du développement social et de la lutte contre la précarité, accompagnées des services de la santé et de l'insertion sociale ;

Sur rapport de Monsieur François PERNIN, pour la commission Précarité, solidarités, santé, cohésion sociale et habitat sport et vie associative ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 juillet à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

Au-delà des contraintes liées à l'insularité, la Corse se distingue par des indicateurs socio-économiques inquiétants et dégradés (20.5% de la population en situation de pauvreté ; taux de chômage supérieur à 10% ; 4180 femmes vivant seuls sont sous le seuil de pauvreté ; l'offre de logement social locatif qui représente 10% du parc locatif ; 700 signalements d'informations préoccupantes concernant l'aide sociale à l'enfance recensés chaque année).

Par ailleurs, la Corse se singularise par des indicateurs démographiques qui révèlent une augmentation de la population essentiellement due au solde migratoire et une population vieillissante.

Face à ce constat, la Collectivité de Corse, dans le cadre de ses prérogatives sociales, propose de faire évoluer ses politiques sociales pour garantir la cohésion sociale, améliorer le service rendu à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage du territoire.

¹ A l'unanimité des présents et représentés (votants : 47)

Ces politiques sociales devront servir un projet social et sociétal dont les déclinaisons opérationnelles sont les suivantes :

- Penser, élaborer et mettre en œuvre un dispositif cohérent et efficace pour une société plus solidaire et inclusive ;
- Inscrire l'action publique dans une logique de territoire et de proximité, garante de l'équité de traitement des usagers ;
- Engager la modernisation de l'action publique par l'expérimentation de dispositifs innovants et créatifs

En termes de méthode, pour élaborer ce projet social, il est proposé de travailler en concertation avec l'ensemble des partenaires, les acteurs de terrain, ainsi que la société civile.

Un premier niveau de concertation sera organisé avec les partenaires sur :

- La politique menée en faveur du bien vieillir, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ;
- La mise en œuvre du « plan de lutte contre la précarité et la pauvreté ». A la rentrée 2018, la Collectivité installera un comité de pilotage spécifique, rassemblant l'ensemble des partenaires et des ateliers de travail vont être organisés, en lien avec le CESEC ;
- Le champ de l'enfance, d'ici la fin de l'année, dans le dans le cadre de la création d'un observatoire de la protection de l'enfance en Corse.

Un second niveau de concertation sera engagé avec la population et les usagers sur le service rendu en vue de la modernisation de l'action publique, d'une organisation administrative du secteur social plus efficace, lisible et réactive.

Ce projet social conjugue vision à court, moyen voire long terme, autour des trois enjeux suivants :

➤ ***Enjeu N°1 : Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale***

- Objectif 1 : S'engager fortement dans la lutte contre la précarité ;
- Objectif 2 : Agir sur les déterminants de la précarité ;
- Objectif 3 : Susciter l'innovation sociale afin d'accroître l'efficacité des politiques menées ;
- Objectif 4 : Redynamiser les politiques sociales dans une logique de proximité.

➤ **Enjeu N°2 : Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap**

- Objectif 1 : Favoriser le maintien à domicile ;
- Objectif 2 : Améliorer la qualité de prise en charge des publics âgés et en situation de handicap ;
- Objectif 3 : Adapter l'offre en matière d'hébergement médico-social, au service d'une société plus inclusive ;
- Objectif 4 : Créer les conditions favorables au développement de la silver-économie en Corse.

➤ **Enjeu N°3 : Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance**

- Objectif 1 : Apporter des éléments de solution à la saturation des structures hébergeant des mineurs placés sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- Objectif 2 : Améliorer la prise en charge des enfants ;
- Objectif 3 : Faire face à au besoin d'accueil des Mineurs Non-Accompagnés (MNA).

Le **CESEC de Corse** à la lecture et après présentation de la feuille de route action sociale 2018-2021 **partage** le constat inquiétant qui est dressé et qui impose d'apporter une réponse politique forte.

Il relève l'ampleur des moyens qui seront mobilisés pour déployer et mettre en œuvre cette politique sociale : 800 agents répartis sur le territoire et une capacité budgétaire de 170 Millions d'euros annuels.

S'agissant de l'état des lieux, le CESEC au regard de l'actualité récente, considère que d'autres problématiques doivent être appréhendées, comme l'accueil des migrants.

Sur l'enjeu n°1 : « Bâtir une stratégie territorialisée de lutte contre les exclusions, garante de la cohésion sociale »

Le CESEC de Corse constate avec satisfaction la mise en œuvre opérationnelle du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, et la confirmation politique accordée au problème de la pauvreté en Corse.

Le CESEC de Corse indique qu'il mènera, dans le cadre de l'auto saisine, un travail destiné à identifier les causes de la précarité. Le CESEC de Corse sera en mesure d'apporter sa contribution à l'occasion de la concertation qui sera organisée, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Le CESEC de Corse rappelle que le plan de lutte contre la précarité n'est pas un aboutissement, mais une étape d'un plan plus complet qui doit être basé sur l'analyse des mécanismes générateurs de précarité en Corse, qui permettrait ensuite d'identifier les solutions innovantes pour continuer à faire reculer la précarité qui est un phénomène structurel.

Au niveau méthodologique, le **CESEC suggère**, considérant la complexité des problèmes abordés, de s'appuyer sur la démarche systémique de résolution des problèmes complexes qui a fait ses preuves à l'occasion de l'élaboration des 3 documents, qui ont permis d'aboutir au plan qui nous est proposé aujourd'hui: la charte de lutte contre la précarité du PADDUC, la « stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la précarité » votée en septembre 2016, et le « plan de lutte contre la précarité » voté en mars 2017.

De plus une véritable culture de l'évaluation et du suivi doit se faire jour, dans ce domaine comme dans bien d'autres, éventuellement menée par des structures d'évaluation externalisées

Le CESEC de Corse relève qu'il est prévu d'engager une réflexion sur la réforme du travail social. **Il considère** effectivement que ce projet viendra utilement compléter le projet de restructuration du service du développement social. Un des enjeux de cette réforme sera la formation, notamment des « conseillers en économie sociale et familiale » (CESEF). Cette réforme permettra d'atteindre le but clairement énoncé dans la charte de lutte contre la précarité qui est de sortir de la contrainte des barèmes pour retrouver l'intelligence des parcours.

Le projet social cite la nécessité de repérer les invisibles, or **le CESEC considère** que la liste est limitative sur une population qui, par définition, n'est pas facile à cerner, il faudrait y ajouter entre autres : la population carcérale et l'organisation des sorties de prison, les travailleurs immigrés sans papiers, les publics souffrant d'addiction, les différentes formes de renoncement qui rendent invisibles, la pauvreté dans le rural...

Le CESEC rappelle que l'accès au logement et le logement digne font parties des priorités tant en termes de santé publique que de priorité sociale.

La construction de logements neufs ne suffira pas à combler le déficit. Il faudra réfléchir à d'autres pistes

Le CESEC relève avec satisfaction les orientations prises en faveur du logement pour agir sur la précarité : aides en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat précaire ; aides en faveur des usagers dans l'accès et/ou le maintien dans un logement ; aides pour les propriétaires occupants ayant des ressources modestes à financer des travaux ou pour accompagner le développement du parc locatif privé.

Le CESEC considère que le logement doit être inscrit comme un axe prioritaire dans le projet social mais que, pour les personnes les plus fragiles, l'accompagnement social est incontournable. C'est une condition indispensable pour pouvoir aider les personnes dans leur insertion

Toutefois, le **CESEC s'inquiète** des mesures prises par le Gouvernement, à savoir de diviser par 4 le financement des mesures d'intermédiation locative et la suppression de la possibilité, pour les associations de proposer ce dispositif. La Collectivité de Corse, en réponse à cette baisse, a augmenté sa dotation au CHRS, et sa part dans l'allocation de logement temporaire.

Sur l'enjeu n°2 : « Façonner une société corse plus solidaire et inclusive envers ses aînés et ses personnes en situation de handicap »

A l'horizon 2050, le nombre de séniors va doubler et l'espérance de vie progresser. L'adaptation de la société au vieillissement est un impératif. Cette thématique représente un enjeu particulièrement important pour la Corse qui possède une population vieillissante et particulièrement fragilisée sur le plan économique.

La Corse se caractérise par une solidarité intergénérationnelle, familiale, de voisinage encore très prononcée, mais qui, plus lentement qu'ailleurs, se délite. Ce lien social doit être maintenu, entretenu et renforcé, et de manière plus forte encore dans le rural, là où à l'isolement se rajoute l'éloignement.

La technologie devra venir en appui pour déployer un ensemble de dispositifs en faveur du maintien à domicile des aînés, le déploiement et la qualité des infrastructures numériques sur tout le territoire est un préalable nécessaire mais pas suffisant, car, mal pensées, elles constituent un mécanisme supplémentaire d'exclusion.

Le **CESEC rappelle** que le vieillissement est un défi pour toute la société et l'enjeu de permettre à l'ensemble des acteurs de travailler de façon coordonnée sur les thématiques de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la technologie, de l'économie (aides financières, créations d'emplois...)

Le **CESEC soulève** les disparités quant à la valeur du point GIR qui était appliquée entre les deux ex-conseils départementaux. Le **CESEC demande** que l'harmonisation de la valeur de ce point se fasse par le haut, afin de garantir la qualité des emplois et des prestations fournies.

Sur l'enjeu n°3 : « Renforcer le dispositif en faveur de l'enfance »

La jeunesse en situation de précarité représente une population à privilégier. Toute une génération issue de la pauvreté est arrivée à l'âge adulte, cumulant les difficultés.

Le moyen de dépistage que représente la médecine scolaire est en train de disparaître. Il faut donc renforcer les moyens de détection des difficultés de l'enfance au sein des établissements scolaires, détection qui ne peut être le seul fait des professeurs.

Le décrochage scolaire est l'une des causes majeures de précarité chez l'enfant. Le **CESEC demande** que la lutte contre le décrochage scolaire soit un axe fort. Il souhaite qu'une réflexion soit abordée et qu'y soient associés l'ensemble des partenaires l'Etat, la Collectivité de Corse, les structures associatives, car toutes les solutions ne reposent pas que sur la seule éducation nationale.

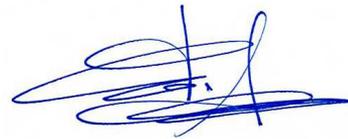
Le **CESEC de Corse**, considérant l'insuffisance des capacités en structures d'accueil, et la nécessité de pouvoir offrir un environnement propice à l'accompagnement des enfants, **pose la nécessité** de réfléchir à un dispositif avec un accompagnement total : un lieu d'hébergement, de vie pour enfants et adolescents avec assistantes sociales, corps médical, éducateurs.

Les demandes des services de pédopsychiatrie doivent être prises en compte.

Le **CESEC de Corse** relève l'ambition de la feuille de route pour accompagner les personnes en situation de pauvreté, de précarité par la mise en œuvre opérationnelle du plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, notamment pour aider et accompagner nos aînés, ainsi que la jeunesse.

Le **CESEC de Corse** est en total adéquation avec les enjeux et objectifs affichés. Il considère que les actions à mettre en œuvre et les outils à mobiliser nécessiteront un travail en complémentarité et collaboration avec un ensemble d'autres partenaires : l'ARS, l'Education Nationale, les acteurs économiques et sociaux, ainsi que les structures associatives du territoire.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA